

COMMUNE DE RANS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MARS 2026

Étaient présents : Jean Louis MORLIER, Raphaël TEMPESTA, Florent POULENARD, Jocelyne LOUIS, Nadia MARQUEZ, Eric PIGNY, Brigitte SAVIN, Susana BAPTISTA, Amandine THUREL, Ariane BRUGNOT, Fabienne ROUGEOT, Fabien CHARLES

Absents excusés :

Absent(s) : David SCHAEGIS, Eric CHAUTEMPS

Secrétaire de séance : Brigitte SAVIN

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu du 18 février,**
- **Vote du compte financier unique,**
- **Délibération décision forêt,**
- **Décision face aux lettres anonymes,**
- **Infos et Questions diverses**
- **Pot de fin de mandat**

Quorum 8 : Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20 h 00.

Brigitte SAVIN est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal (CM) valide par 12 voix pour, le Procès-Verbal de la séance du dernier Conseil Municipal.

1) Le Conseil Municipal délibère :

- Vote du Compte Financier Unique :

Le Maire présente les comptes de l'eau et de la commune qui corresponde au réalisé de l'exercice 2025 qui peuvent se présenter comme suit :

Budget EAU :

Fonctionnement : + 76 017.46 €

Investissement : + 13 820.74 €

Les résultats sont excédentaires dans les 2 sections.

Budget COMMUNE :

Fonctionnement : + 978 669.72 €

Investissement : - 128 991.14 €

Les résultats sont déficitaires en investissement et excédentaire en fonctionnement, une affectation sera donc nécessaire afin de couvrir ce déficit.

Le Maire sort de la salle, Raphaël TEMPESTA prend la présidence de l'assemblée pour procéder au vote.

Après échange sur les chiffres, le Conseil Municipal approuve les résultats présentés par 11 voix pour.

Le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée.

Un point rapide est fait sur les investissements qui avaient été budgétés.

A la suite du transfert de la compétence eau au Syndicat Intercommunal des Eaux de Moulin Rouge, le Maire rappelle que le choix du CM était de conserver les excédents. Il précise donc que les résultats de l'eau viendront s'ajouter aux résultats de la commune dans chacune des sections et ainsi réduire une partie du déficit en investissement. Les résultats cumulés sont donc les suivants :

Fonctionnement : + 1 054 687.18 €

Investissement : - 115 170.40 €

➤ Délibération décision forêt :

Condition exploitation :

Le Maire interroge les élus concernant les orientations de 2026. Il informe que les coupes des parcelles 14 et 40 sont en retard mais qu'à la suite de la tempête, de nombreux chablis restent à exploiter, ce qui met notamment en péril la régénération des chênes. Il propose d'émettre une condition à l'exploitation des parcelles 14 et 40 tant que l'ensemble des chablis ne seront pas traités.

Le Conseil municipal, après avoir échangé sur le sujet, émet un avis favorable par 12 voix à ce conditionnement.

Délivrance des coupes :

Sur proposition de l'ONF, les bois des parcelles 43, 30, 32, 18 seront destinés à l'affouage, ceux des parcelles 22, 24, 31, 33, 42, 23 seront vendus en contrat d'approvisionnement et destinés aux industries et à l'énergie. Dans les parcelles 20 et 25, les bois seront délivrés à notre bûcheron, Monsieur TOURNIER, pour le bois livré aux habitants et la commune procédera à une vente amiable au tarif de 10 € le stère.

Le Conseil municipal, par 12 voix pour, valide la délivrance des coupes telle que proposée.

➤ Décision face aux lettres anonymes :

Le maire sollicite l'avis des conseillers concernant les lettres anonymes distribuées sur la commune. Souhaitent-ils que le Maire dépose une main courante, une plainte ou laisse faire ?

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, souhaite que le Maire dépose plainte immédiatement et 5 voix pour que la plainte soit déposée à la prochaine lettre.

2) Le maire informe :

➤ Infos et Questions diverses

- Le propriétaire de la moitié de la faïencerie a mis en vente sa partie (environ 265 m2 de surface habitable) comprenant 3 logements. La commune pourrait se porter acquéreur ou exercer son droit de préemption étant propriétaire de l'autre moitié. Une visite des logements est organisée le 14/03 à 12h avec le propriétaire. De nombreuses interrogations sont soulevées : présence de locataire, motif de la vente, diagnostic énergétique, subventions sur ce type d'investissement, financement, nombre de projets en cours, ... Certaines réponses sont apportées directement, d'autres pourront être apportées lors de la visite.

- Rencontre avec le Sous-Préfet et la responsable du pôle de soutien aux collectivités territoriales et ingénierie territoriale le 26/03 à 14h.

- Réunion à Fraisans concernant l'Epicerie Sociale le 12/03,

- Réunion intercommunalité pour le vote du budget,

- SIVU Résidence Autonomie : amélioration des résultats en 2026, environ 4600 € à prévoir au budget,
- Isolation du logement de la cure à réaliser avant relocation, rencontre avec ABF et Pevescal pour le remplacement des menuiseries.
- Remerciement des élus.

Fin de séance à 22h.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



COMMUNE DE RANS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MARS 2026

Étaient présents : Jean Louis MORLIER, Raphaël TEMPESTA, Florent POULENARD, Jocelyne LOUIS, Nadia MARQUEZ, Eric PIGNY, Brigitte SAVIN, Susana BAPTISTA, Amandine THUREL, Ariane BRUGNOT, Fabienne ROUGEOT, Fabien CHARLES

Absents excusés :

Absent(s) : David SCHAEGIS, Eric CHAUTEMPS

Secrétaire de séance : Brigitte SAVIN

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Intitulé de la Délibération
04-26	Vote du Compte Financier Unique Eau et Commune
05-26	Condition Exploitation
06-26	Délivrance des coupes